

**PRÈS LA CHAMBRE DE LA COUR SUPRÊME
DES CHAMBRES EXTRAORDINAIRES AU SEIN DES TRIBUNAUX CAMBODGIENS**

Dépôt

Dossier n° : 002/19-09-2007-ECCC/SC

Parties déposantes : M. KHIEU Samphân

Déposé auprès de : La Chambre de la Cour Suprême

Langue originale : Français

Date du document : 3 avril 2019



Classement

Classement suggéré par la partie déposante : Public

Classement arrêté par la Chambre : **សាធារណៈ/Public**

Statut du classement :

Réexamen du classement provisoire :

Nom du fonctionnaire du service des dossiers et archives :

Signature :

**Demande de la Défense de KHIEU Samphân
aux fins d'extension du délai et du nombre de pages de sa déclaration d'appel
TABLE DES SOURCES**

Déposée par :

Avocats de M. KHIEU Samphân
KONG Sam Onn
Anta GUISSÉ

Assistés de

SENG Socheata
Marie CAPOTORTO
Cécile ROUBEIX
Marine BOUDJEMAA
Dounia HATTABI
SOUSOURN Chancharya

Auprès de :

La Chambre de la Cour Suprême
KONG Srim
Chandra Nihal JAYASINGHE
SOM Sereyvuth
Florence Ndepele MWACHANDE-MUMBA
MONG Monichariya
Phillip RAPOZA
YA Narin

Les co-procureurs

CHEA Leang
Nicholas KOUMJIAN

Tous les avocats des parties civiles

La Défense de M. NUON Chea

TABLE DES SOURCES

I. DROIT DES CETC

- Règlement Intérieur des CETC.
- Directive pratique sur le dépôt des documents auprès des CETC.
- Code de procédure pénale cambodgien.

II. DROIT INTERNATIONAL

1. Textes

- Règlement de Procédure et de Preuve (« RPP ») du TPIR.
- RPP du TPIY.
- Règlement de la Cour de la CPI.
- RPP de la CPI.
- RPP du TSL.
- RPP du MICT.

2. Jurisprudence

- *Le Procureur c. Ratko Mladić*, MICT-13-56-A, Décision relative à la demande de prorogation du délai de dépôt d'un acte d'appel, 21 décembre 2017.

III. DOCUMENTS JUDICIAIRES

1. Chambre de la Cour Suprême

- Décision relative à la demande déposée par IENG Thirith aux fins de la récusation du juge SOM Sereyvuth pour manque d'indépendance, 3 juin 2011, 1/4 (« Décision 1/4 »).
- Décision relative aux appels immédiats interjetés contre la deuxième décision de la Chambre de première instance concernant la disjonction des poursuites dans le cadre du dossier n°002,

25 novembre 2013, **E284/4/8**.

- Décision relative à l'appel immédiat interjeté par KHIEU Samphân contre la décision de la Chambre de première instance portant nouvelle disjonction des poursuites et fixant la portée du [procès 002/02], 29 juillet 2014, **E301/9/1/1/3**.
- Décision relative à la demande de prorogation de délai et d'augmentation du nombre de pages autorisé pour les déclarations d'appel et les mémoires d'appel, 29 août 2014, **F3/3** (« Décision **F3/3** »).
- Décision relative aux requêtes en prorogation du délai de dépôt et en augmentation du nombre de pages autorisé pour les mémoires d'appel et les réponses à ces mémoires, 31 octobre 2014, **F9** (« Décision **F9** »).
- Décision relative à l'appel urgent interjeté par KHIEU Samphân contre le résumé du jugement prononcé le 16 novembre 2018, 13 février 2019, **E463/1/3** (la « Décision **E463/1/3** »).

2. Chambre de première instance

- Annexe de l'ordonnance de disjonction **E124/7.3**.
- Annexe de l'ordonnance de disjonction **E301/9/1.1**.
- Jugement 002/01, 7 août 2014, **E313**.
- Jugement rendu à l'issue du [procès 002/02], 16 novembre 2018, **E465** (« Motifs du jugement 002/02 **E465** »).

3. Chambre préliminaire

- *Decision on requests for extension of time and page limits for responses and replies relating to the appeals against the closing orders in case 004/2*, 22 janvier 2019, **004/2-D359/3/3**.

4. Parties

- Appel urgent de KHIEU Samphân contre le jugement prononcé le 16 novembre 2018, 19 novembre 2018, **E463/1** (l'« Appel du 19 novembre 2018 »).
- Réplique de KHIEU Samphân à la réponse de l'Accusation à son appel urgent contre le jugement prononcé le 16 novembre 2018, 20 décembre 2018, **E463/1/2/1**.

- Demande de KHIEU Samphân d'annulation de la décision E463/1/3 sur son appel urgent contre le jugement du 16 novembre 2018, 20 mars 2019 (cette demande a été déposée le 20 mars 2019 à 11h52 mais n'a toujours pas été notifiée au moment de l'envoi des présentes écritures à la traduction).

5. Transcriptions d'audience

- 31 octobre 2013, **E1/237.1**.
- 23 juin 2017, **E1/528.1**.
- 16 novembre 2018, **E1/529.1**.

IV. AUTRE

- *Completion Plan, revision 17*, 30 juin 2018.
- *Completion Plan, revision 18*, 30 septembre 2018.